



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 JUIN 2024**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil municipal :  
le 11/06/2024

Publication :  
le 21/06/2024

**Délibération n° D-2024-163**

Budget Régie à autonomie financière Énergies Renouvelables  
- Budget supplémentaire - Année 2024

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

**Secrétaire de séance :** Lydia ZANATTA

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Jeanine BARBOTIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Julia FALSE, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

**Direction des Finances**

**Budget Régie à autonomie financière Énergies  
Renouvelables - Budget supplémentaire - Année  
2024**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 13 juin 2024.

Le budget supplémentaire est un budget modificatif du budget primitif. Il permet de prendre en compte l'affectation des résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif 2023. Il enregistre aussi les restes à réaliser en investissement de l'exercice précédent.

Il fait également apparaître les dépenses et des recettes nouvelles non prévues au budget primitif.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée municipale le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2024 concernant le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2024 concernant le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables tel que présenté.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	3
Non participé :	0
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Lydia ZANATTA**

**Jérôme BALOGÉ**

20  
24

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE

---

# REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE ENERGIES RENOUVELABLES

Conseil municipal du 17/06/2024

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	38 583,63 €	Recettes	24 553,14 €
Dépenses	28 283,75 €	Dépenses	27 416,92 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>10 299,88 €</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-2 863,78 €</b>
Résultat antérieur	32 804,85 €	Résultat antérieur	36 290,39 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>43 104,73 €</b>	<b>Résultat cumulé</b>	<b>33 426,61 €</b>
		Restes à réaliser nets (Reports)	-174,62 €
		<b>Résultat net de l'investissement</b>	<b>33 251,99 €</b>
<b>Résultat net cumulé</b>	<b>76 356,72 €</b>		

Le résultat net cumulé de l'exercice 2023 s'établit à un montant de 76,4 k€.

Il se compose du résultat cumulé de la section d'exploitation d'un montant de 43,1 k€, auquel se rajoute le résultat net de l'investissement (33,3 k€).

Ce résultat confirme la bonne santé financière de ce budget en 2023 et le modèle économique stable qui a permis d'absorber les dépenses sur le site de l'école George SAND.

## Synthèse des mouvements en section d'exploitation

en K€	BP 2024	BS 2024	TOTAL VOTE (BP + BS)	
<b>Recettes réelles d'exploitation (RRE)</b>	<b>35,3</b>	<b>43,1</b>	<b>78,4</b>	
<i>Résultat d'exploitation reporté</i>		43,1	43,1	(a)
<i>Vente d'électricité</i>	35,3	0,0	35,3	
<b>Dépenses réelles d'exploitation (DRE)</b>	<b>5,3</b>	<b>43,1</b>	<b>48,4</b>	
<i>Charge à caractère général</i>	3,3	43,1	46,4	(b)
<i>Impôt sur les sociétés</i>	2,0	0,0	2,0	
<b>Résultat d'exploitation (RRE - DRE)</b>	<b>30,0</b>	<b>0,0</b>	<b>30,0</b>	(c)

## (a) Recettes d'exploitation

Il est reporté le résultat de clôture cumulé d'exploitation de 43,1 K€.

## (b) Dépenses d'exploitation

Il est inscrit une dépense équivalente pour équilibrer la section d'exploitation.

## (c) Auto-financement

La section d'investissement s'équilibrant par ailleurs, il n'est pas nécessaire de dégager un auto-financement disponible supplémentaire.

## Synthèse des mouvements en section d'investissement

en K€	BP 2024	BS 2024	TOTAL VOTE (BP + BS)	
<b>Recettes réelles d'investissements (RRI)</b>	<b>0,0</b>	<b>33,4</b>	<b>33,4</b>	(1)
<i>Excédent antérieur reporté</i>		33,4	33,4	
<b>Dépenses réelles d'investissement (DRI)</b>	<b>30,0</b>	<b>33,4</b>	<b>63,4</b>	(2)
<i>Immobilisations corporelles</i>	0,0	33,3	33,3	(b)
<i>Immobilisations incorporelles</i>	30,0	0,0	30,0	
Opérations sites scolaires <b>dont</b>	0,0	0,2	0,2	
<i>Restes à réaliser</i>		0,2	0,2	(a)
<b>Résultat d'investissement (RRI - DRI)</b>	<b>-30,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-30,0</b>	

## (1) Recettes d'investissement

Il est reporté le résultat de clôture cumulé d'investissement de 33,4 K€

## (2) Dépenses d'investissement

(a) Le reste à réaliser correspond au solde de dépenses d'équipement des installations prévues dans le cadre de la rénovation du groupe scolaire G. SAND

(b) Afin d'équilibrer la section d'investissement, il est inscrit 33,3 K€